

SITUATION JURIDIQUE DES COMMUNES DE LA

COMMUNAUTE MOINE ET SEVRE

à l'égard de la Publicité

Selon le recensement de la population de 2012, les dix communes composant la Communauté de Communes de Moine et Sèvre font partie d'un ensemble multicommunal de plus de 10 000 habitants (24505 habitants) mais chaque commune la composant a moins de 10.000 habitants. En matière de publicité, ce sont donc les dispositions relatives aux communes de moins de 10 000 habitants qui s'appliquent.

A ce jour aucune commune de cette communauté de communes ne dispose d'un RLP (Règlement Local de Publicité), ce sont donc les règles du Règlement National de Publicité qui s'appliquent.

Cependant l'élaboration du PLU au niveau intercommunal signifie que désormais la compétence urbanisme appartient à ce groupement, ce dernier pourra donc à l'avenir et s'il le souhaite en fonction des enjeux locaux dans ce domaine, se doter d'un RLP à l'échelle intercommunale, Une délibération prise spécialement à cet effet devrait alors intervenir

A noter que si l'élaboration d'un RLP était envisagé et prescrit, celui ci pourrait s'appliquer sur tout ou partie des communes composant la communauté de communes, par ailleurs il ne pourrait être que **plus restrictif** que le Règlement National de Publicité qui s'applique actuellement

La mise en place d'un RLP aura pour conséquence de doter la structure intercommunale de la compétence pour fixer dans chaque commune concernées des règles en matière de Publicité-Enseignes et Préenseignes , cependant le pouvoir de police restera de la compétence de chaque commune (maire).

L'aménagement durable est une formidable occasion d'innovation alliant le développement économique et l'amélioration du cadre de vie en respect de l'environnement.

Les projets d'aménagement doivent désormais proposer aux populations d'habiter demain dans des villes et des quartiers durables. La multiplication de ces projets passe par la mobilisation de toute la chaîne d'acteurs: l'Etat, les élus locaux, les professionnels et les habitants. Le décloisonnement des modes opératoires suscite une véritable opportunité pour agir et travailler ensemble au bénéfice de projets communs.

Le rôle des communes

Le Grenelle de l'environnement incite toutes les communes à s'engager dans les nouvelles démarches d'aménagement. Les objectifs prioritaires fixés sont alors:

- réduire les gaz à effet de serre
- maîtriser la demande en énergie
- contrôler les dépenses d'extension des réseaux
- assurer l'égalité et la mixité sociale
- réduire la vulnérabilité
- gérer et protéger la ressource en eau
- aménager un cadre de vie agréable et durable
- limiter la consommation de l'espace agricole ou naturel

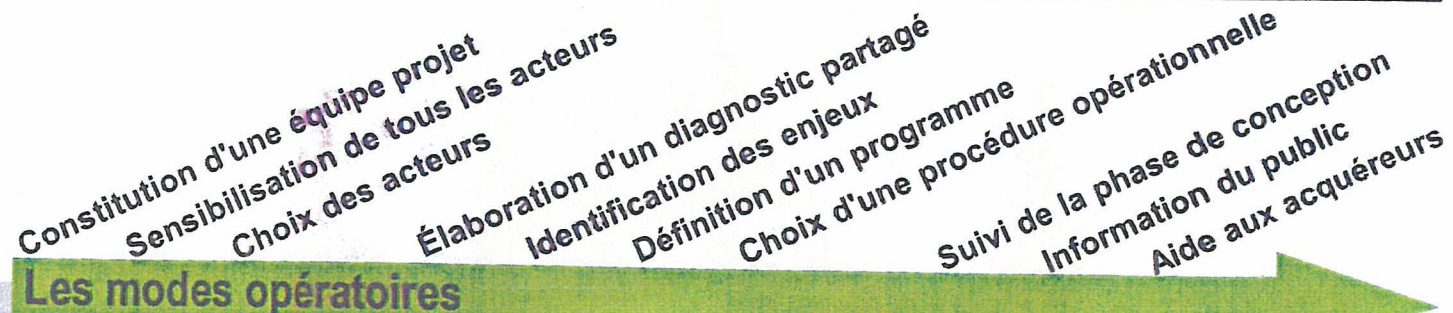
Les services de l'Etat, dans le cadre du conseil en aménagement apportent:

- un éclairage sur les intentions de projets sur le territoire de la collectivité, en recourant à des critères de développement durable à toutes les étapes de la démarche,
- une aide à la décision en apportant un avis sur le plan de l'opportunité et de la faisabilité de l'intention de projet au regard des politiques publiques et des enjeux territoriaux.

Ce conseil pourra s'enrichir, notamment dans le cadre de l'ATESAT, avec les éléments suivants :

- une méthode de gestion de projet,
- une proposition de mise en relation avec d'autres partenaires (CETE, ADEME, ...),
- une première approche sommaire, par ratio, des masses financières,
- un premier dimensionnement et cadrage du travail attendu par des prestataires du champ concurrentiel et un conseil permettant l'engagement d'une consultation,
- une aide à la communication de la collectivité.

De manière générale, les services de l'Etat assurent une capitalisation et une diffusion des opérations innovantes.



Pour en savoir plus...

www.developpementdurable.gouv.fr
www.legrenelle-environnement.fr
www.ecoquartiers.developpement-durable.gouv.fr
www.ademe.fr

Contacts



Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Le Développement Durable:

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations du futur à répondre aux leurs » (Rapport Brundtland)

Un constat alarmant

Le réchauffement climatique

90000 Km² de forêt mondiale disparaissent chaque année
Un réchauffement climatique de +2°C à +6°C d'ici 2100 (GIEC/Météo France)
La biodiversité est menacée

La crise de l'énergie

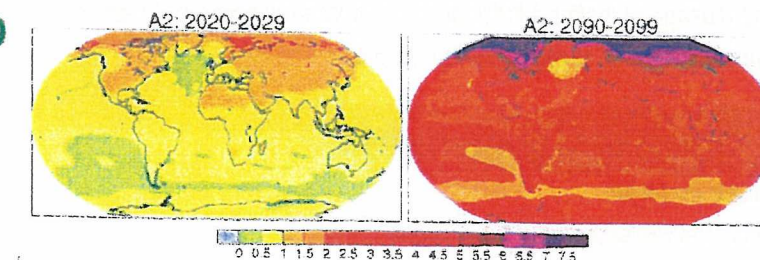
De 1973 à 2003, la consommation française d'énergie a augmenté de 51%
Le secteur du bâtiment consomme 50% des ressources naturelles et produit 25% des émissions de gaz à effet de serre
Le pic mondial des réserves de pétrole est prévu en 2030 (OPEP)

Les problèmes liés au transport

Le transport consomme 49% des énergies fossiles, augmentant de 23% ses émissions de gaz à effet de serre depuis 1990 (chiffres 2003)
Un français parcourt en moyenne 30 km par jour en voiture, soit 6 fois plus qu'en 1950

L'étalement urbain

En France depuis 10 ans, la superficie d'un département a été artificialisée
En 30 ans, l'espace consommé a augmenté 3 fois plus vite que la population
57% des résidences principales construites en France entre 1990 et 1999 sont des maisons individuelles
Une maison en périphérie avec deux voitures, génèrent un coût de transport équivalent à l'emprunt de construction



Températures en 2029 et 2099 selon un scénario du GIEC (1997)

L'ESSENTIEL sur...

...L'AMENAGEMENT DURABLE

Contexte législatif

- **Loi LOADDT de juillet 1999**
Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires
- **Loi SRU du 13 décembre 2000**
Solidarité et Renouvellement Urbain
- **Directive Européenne de juin 2004**
« Évaluation des incidences de plans et programmes sur l'environnement »
- **RT 2005**
Réglementation Thermique 2005 pour les constructions neuves
- **Loi ENL du 13 juillet 2006**
Engagement National pour le Logement
- **Loi sur l'eau du 30 décembre 2006**
- **Projet de loi du Grenelle**

Une prise de conscience grandissante

Des engagements nationaux et internationaux
Sommet de la Terre à Rio en juin 1992
Protocole de Kyoto en 1997
Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002
Vote de la Stratégie Nationale de Développement Durable en 2003
Adoption du Plan Climat en France en 2006

Les conclusions du Grenelle de l'environnement

Vers une société sobre en énergie et en ressources
Ramener les émissions des transports à leur niveau de 1990
Vers des villes et plus largement des territoires durables
Introduire des signaux économiques plus clairs pour tous les acteurs
Décarboner et réduire la production d'énergie

Des associations qui se développent

Approche participative des projets
Associations pour la protection de l'environnement

Une demande de la population

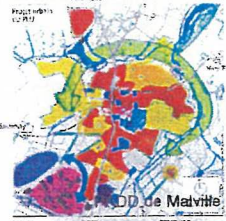
Recherche d'une meilleure qualité de vie, à moindre coût
Attentes en habitat plus écologique
Acceptation et généralisation du tri sélectif



La démarche de l'aménagement durable

Elle permet l'émergence de projets de quartiers durables et d'un développement cohérent des bourgs et villages. Cette démarche s'inscrit en réaction au développement opportuniste actuel sous la forme de lotissements stéréotypés. Il s'agit alors de lutter contre cette surconsommation d'espace et de réseaux devenue problématique, en même temps que la pression urbaine s'est accrue au delà de grandes agglomérations. Elle intègre les problématiques environnementales, sociales et économiques et permet de répondre, à l'échelle d'une commune, aux enjeux énergétiques et climatiques mondiaux.

L'objectif de cette fiche est de sensibiliser tous les acteurs aux enjeux, possibilités et exemples de l'aménagement durable.



Maîtriser l'urbanisation

- O Pour assurer un développement cohérent et équilibré du territoire
- O Pour décliner à l'échelle d'un secteur les objectifs du PLU et du PLH
- O Pour garder la maîtrise des parcelles à urbaniser



Proposer une mixité sociale et fonctionnelle

- O Pour permettre une diversité de population et répondre aux besoins de tous
- O Pour mixer logement, services et emplois
- O Pour favoriser le maintien des populations, des activités et de l'attractivité des quartiers



Proposer des formes urbaines diversifiées et économes en espace

- O Pour lutter contre l'étalement urbain en privilégiant la densité du bâti
- O Pour proposer des lieux de vie de qualité, agréables à vivre
- O Pour répondre aux attentes de populations variées



Travailler l'identité du lieu, le cadre de vie et préserver l'environnement

- O Pour intégrer les projets d'aménagement au tissu urbain existant
- O Pour préserver les équilibres écologiques et les ressources naturelles, notamment l'eau
- O Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine urbain, architectural, écologique et paysager local



Favoriser les modes de déplacements les moins polluants

- O Pour réduire la place de la voiture dans l'aménagement
- O Pour améliorer la convivialité, l'accessibilité, la sécurité et la qualité de l'espace public
- O Pour développer les liaisons douces et les transports collectifs



Proposer des habitats économes, sains et confortables

- O Pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments et favoriser les énergies renouvelables
- O Pour améliorer la qualité d'usage et inciter à l'utilisation de matériaux sains et durables
- O Pour limiter les consommations d'eau et préserver sa qualité



Favoriser les liens sociaux et la gouvernance

- O Pour créer une dynamique de projet
- O Pour informer les habitants et les associer aux décisions
- O Pour concevoir des espaces publics conviviaux et ouverts à tous



Optimiser les investissements et limiter les coûts de gestion

- O Pour favoriser le développement de réponses écologiques et économiques à chaque phase de projet
- O Pour maîtriser les coûts de gestion et d'exploitation

Une étude préalable à l'urbanisation

Malville, Loire-Atlantique

Un secteur à enjeux de 6 ha au coeur d'un bourg de 3080 habitants, avec une volonté communale de réfléchir à la qualité urbaine, architecturale et paysagère du secteur.

La réflexion amont a permis à la commune de préciser ses objectifs et exigences sur l'aménagement du secteur. Cette étude servira ainsi de guide aux futurs concepteurs.



D'une logique de lotissement à un projet de quartier

Sainte Christine, Maine et Loire

Exemple de l'aménagement du quartier de l'Ileau dans une commune rurale de 800 habitants dans les Mayennes, où élus et futurs acquéreurs ont défini conjointement un programme d'aménagement pour ce quartier et choisi une équipe pluridisciplinaire pour y travailler. Premiers logements prévus courant 2009.



ANNEXES AU COURRIER DU PLAN LOCAL D'URBANISATION

La partie législative du code du sport précise un certain nombre de points :

Dans l'objectif de favoriser l'accès de tous aux activités physiques et sportives et de renforcer la dimension éducative du sport, nous pouvons nous référer à

- ✓ l'article L312-2 : « tout propriétaire d'un équipement sportif est tenu d'en faire la déclaration à l'administration en vue de l'établissement d'un recensement des équipements »
- ✓ l'article R312-3 : « tout propriétaire d'un équipement sportif le déclare au préfet du département dans lequel cet équipement est implanté, dans un délai de trois mois à compter de sa mise en service. Une déclaration doit être faite dans les mêmes formes, trois mois au plus tard après toute modification des données déclarées, changement d'affectation, cession ou suppression d'un équipement sportif public.
- ✓ l'article L312-3 : « la suppression totale ou partielle d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré par une ou des personnes morales de droit public pour une partie au moins égale à un pourcentage fixé par décret en Conseil d'Etat ainsi que la modification de son affectation sont soumises à l'autorisation de la personne morale de droit public ayant participé seule ou ayant participé pour la plus grande part à ce financement. L'avis du maire de la commune où est implanté l'équipement est joint à la demande d'autorisation. Cette autorisation est subordonnée à la condition que cet équipement soit remplacé par un équipement sportif équivalent ».

Le deuxième objectif de l'Etat est d'accroître la place et le rayonnement de la France sur le territoire international :

- ✓ l'article L312-1: « après consultation des fédérations intéressées et des collectivités territoriales il est établi un schéma directeur d'équipements sportifs d'intérêt national dans le cadre du schéma des services collectifs du sport mentionné à l'article L111-2 ».
- ✓ l'article L312-5 : « sans préjudice des dispositions du code de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation applicables aux établissements recevant du public et sous réserve des dispositions de l'article L312-7 du présent code, les enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public font l'objet d'une homologation;
- ✓ L'article L312-7 précise que « les établissements sportifs de plein air dont la capacité d'accueil n'excède pas 3000 spectateurs et les établissements couverts dont la capacité d'accueil n'excède pas 500 spectateurs ne sont pas soumis à l'homologation.

Le troisième objectif de l'Etat concerne la valorisation des espaces naturels et ruraux :

- ✓ L'article L311-2 prévoit que « les fédérations peuvent définir dans leur discipline, les normes de classement technique, de sécurité et d'équipement des espaces naturels relatifs aux sports de nature ».
- ✓ L'article L311-5 annonce que des conventions entre le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et les organismes gestionnaires d'espaces naturels fixeront les conditions et les modalités d'accès aux espaces naturels permettant les pratiques sportives de nature, dans le respect de la réglementation propre à chaque espace et compatibles avec les schémas de services collectifs du sport et des espaces naturels et ruraux.
- ✓ L'article R311-1 précise qu'une « commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) relatifs aux sports de nature est placée auprès du Président du Conseil Général ».
- ✓ L'article L311-6 prévoit, « lorsque des travaux sont susceptibles de porter atteinte, en raison de leur localisation ou de leur nature, aux espaces, sites et itinéraires inscrits au plan mentionné à l'article L311-3 ainsi qu'à l'exercice des sports de nature qui sont susceptibles de s'y pratiquer, l'autorité administrative compétente pour l'autorisation des travaux prescrit, s'il y a lieu, les mesures d'accompagnement, compensatoires ou correctrices nécessaires. Les conditions d'application du présent article sont fixées par un décret en conseil d'Etat.

Dispositions se rapportant aux activités nautiques :

- ✓ La loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992 a pour objet une gestion équilibrée de l'eau de manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, différentes exigences, parmi lesquelles celles du tourisme, des loisirs et des sports nautiques.

Dispositions se rapportant au tourisme équestre et pédestre, et aux chemins ruraux :

- ✓ La loi du 22 juillet 1983 répartit les compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, l'article 56 confie au département le soin d'établir, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).
- ✓ La circulaire interministérielle n° 3561 du 18 décembre 1974 met en œuvre des mesures propres à développer le tourisme équestre et pédestre.
- ✓ La circulaire interministérielle n° 9927 du 7 juillet 1977 fixe comme objectif le maintien du réseau de chemins ruraux existant.
- ✓ Le décret n° 86-197 donne effet au transfert de compétences aux départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée au 1^{er} janvier 1986.
- ✓ Au niveau départemental, le conseil général du Maine et Loire a créé le 8 janvier 1977 un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) qui recense les itinéraires de randonnées équestres, pédestres et à vélo tout terrain. Le plan départemental de randonnée nautique (PDRN) concerne les rivières du département du Maine et Loire principalement utilisées pour la randonnée nautique en canoë-kayak. Ce plan, à l'initiative du comité départemental de tourisme (CDT) de l'Anjou et du comité départemental de canoë-kayak, a été approuvée en décembre 1999 par le Conseil Général.

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Longeron (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
Complexe sportif(491790002)	Rue de Toucharette 49710	
	Terrain de basket extérieur (1)	Terrain de basket-ball
	Salle de Danse (1)	Salle de danse
	Salle omnisports n°2 (1)	Salle multisports
	Salle omnisports n°1 (1)	Salle multisports
	Courts de tennis (2)	Court de tennis
	Terrain d'entraînement (1)	Terrain de football
	Terrain d'honneur (1)	Terrain de football
	Circuit de randonnée (1)	Boucle de randonnée
Piste Roller(491790003)	Rue des Primevères 49710	
	Piste de Roller (1)	Anneau de Roller
Salle de tennis de table(491790001)	Rue de la Boisselle 49710	
	Salle de Tennis de table (1)	Salle de tennis de table
Terrain de Boule de Fort(491790004)	Rue de la Boisselle 49710	
	Terrain de Boule de fort (1)	Terrain de boules traditionnelles

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Montfaucon-Montigné (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Equipement (nb)	Type
Salle des Sports(492060004)	Rue du Champ de Fleurs 49230	
	Salle de sports (1)	Salle multisports
	Dojo de la Moine (1)	Dojo / Salle d'arts martiaux
Sentiers Pédestres(492060006)	Place Général Leclerc 49230	
	Sentier n°2 (1)	Boucle de randonnée
	Les Chapelles dans l'Histoire (1)	Boucle de randonnée
Site de la Gourmenière(492060003)	Village de la Gourmenière 49230	
	Terrain de volley (1)	Terrain de volley-ball
Stade de la Salette(492060001)	Rue Saint Sauveur 49230	
	Terrain d'entraînement (1)	Terrain de football
	Terrain d'Honneur (1)	Terrain de football
TERRAIN DE MOTO LOISIRS(492060009)	MOULIN DE ROBAT 49230	
	MOTOCROSS DU MOULIN DE ROBAT (1)	Circuit de motocross
Terrain de Pétanque(492060005)	Pré de la Saint Maurice 49230	
	Aire de Pétanque (1)	Terrain de pétanque

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Renaudière (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
Stade(492580001)	Rue du Stade 49450 Terrain de Football (1)	Terrain de football

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Roussay (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
Centre de plongée de l'Anjouerie(492630001)	L'Anjouerie 49450 CARRIERE DE L'ANJOUERIE (1)	Site de plongée
Complexe sportif(492630002)	Rue des Sports 49450 Terrain de football n°1 honneur (1) Salle polyvalente (1) Terrain de football n°2 (1) Parcours de santé (1)	Terrain de football Salle multisports Terrain de football Parcours sportif/santé
Salle des fêtes(492630003)	8 Rue Principale 49450 Salle des fêtes (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Saint-André-de-la-Marche (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Equipement (nb)	Type
Complexe Sportif(492640002)	Rue Saint Paul 49450	
	Terrain d'honneur (1)	Terrain de football
	Terrain de basket (1)	Terrain de basket-ball
	Terrain d'entraînement (1)	Terrain de football
	Salle 1 (1)	Salle multisports
	Salle 2 (1)	Salle multisports
	Aire de jeu (football) (1)	Terrain de football
Jeux de Boules de Bois(492640003)	Rue Jeanne d' Arc 49450	
	Cercle Saint-Joseph (1)	Terrain de boules
Sentier des Plans d'eau(492640005)	Centre ville (plan d'eau) 49450	
	Sentier des Plans d'eau (1)	Boucle de randonnée

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Saint-Crespin-sur-Moine (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
Circuit VTT et Pédestres(492730003)	Rue des Mineurs Maison de la Nature et de la Randonnée 49230	
	Circuit de la Pierre de l'Ecuelle (1)	Boucle de randonnée
	Circuit de Serpillette (1)	Boucle de randonnée
	Circuit VTT Entre Granit et Vignoble (1)	Boucle de randonnée
Complexe sportif(492730001)	Rue du Fief d'Ares 49230	
	Salle omnisports (1)	Salle multisports
	Terrain d'honneur (1)	Terrain de football
	Terrain d'entraînement (1)	Terrain de football
Salle municipale(492730002)	Rue du Fief d'Ares 49230	
	Salle municipale (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Saint-Germain-sur-Moine (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Equipement (nb)	Type
Parking de la Mairie(492850003)	Rue de la Mairie 49230	
	Courts de tennis (2)	Court de tennis
	Terrain de football (ancien stade) (1)	Terrain de football
	Terrain de pétanque (1)	Terrain de pétanque
Salle de l'Espérance(492850002)	Rue du Moulin 49230	
	Salle de l'Espérance (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées
Salle Polyvalente(492850005)	Rue du Chemin des Dames 49230	
	Salle omnisport n°1 (1)	Salle multisports
	Salle polyvalente n°2 (1)	Salle multisports
	Terrain de basket (1)	Terrain de basket-ball
Sentiers Pédestres(492850001)	Rue de la Mairie 49230	
	La Colassière Le Moulin Neuf (1)	Boucle de randonnée
	Les Moulins de Robat (1)	Boucle de randonnée
	Vallée de l'Aigufou (1)	Boucle de randonnée
	Les Buchons La Blinière (1)	Boucle de randonnée
Stade(492850004)	Rue de la Mairie 49230	
	Terrain d'Honneur (1)	Terrain de football
	Terrain d'entraînement (1)	Terrain de football
Terrain de Bicross(492850009)	Rue des Eglantiers 49230	
	Terrain de Bicross (1)	Piste de bicross
Terrain de Pétanque(492850010)	Rue des Eglantiers 49230	
	Terrain de Pétanque (1)	Terrain de pétanque

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Saint-Macaire-en-Mauges (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
AQUATEC(493010020)	11 Rue Jeanne d'Arc 49450 ESPACE FITNESS (1) SALLE DE MUSCULATION (1) BASSIN AQUATEC (1)	Salle de cours collectifs Salle de musculation/ cardiotraining Bassin d'exercices aquatiques
Collège Jean Bosco(493010009)	6 Rue du Docteur Schweitzer 49450 Terrain de basket (1)	Terrain de basket-ball
Complexe sportif Georges Raymond(493010002)	Rue Georges Raymond 49450 Terrain de football gazon (1) Tir à l'arc (1) 2 Courts de tennis (2) Salle Omnisports (1) Salle de gymnastique (1) Terrain de football stabilisé (1) Piste athlétisme (1)	Terrain de football Pas de tir à l'arc Court de tennis Salle multisports Salle de gymnastique sportive Terrain de football Piste d'athlétisme isolée
Espace MARIE-JOSEPH HERVE(493010012)	Parc de losirs de la Croix Verte 49450 Espace Sportif Marie- Joseph Hervé (1)	Salle de tennis de table
Piscine(493010003)	Rue du Docteur Schweitzer 49450 Piscine (1)	Bassin sportif de natation
Salle Léo Lagrange(493010007)	Rue de la Fontaine 49450 Dojo (1)	Dojo / Salle d'arts martiaux
Salle Léon Cottenceau(493010005)	Place du Prieuré 49450 Salle Léon Cottenceau (1)	Terrain de boules traditionnelles
Salle Pierre de Coubertin(493010001)	Rue Jean de la Fontaine 49450 Salle Pierre de Coubertin (1)	Salle multisports

Installation	Adresse/Equipement (nb)	Type
Salle Thomas Dupouet et Pétanque(493010004)	Rue du Docteur Schweitzer 49450	
	Salle Thomas Dupouet (1)	Salle multisports
	Terrain de Pétanque (1)	Terrain de pétanque
Sentiers pédestres et vtt(493010011)	ETANG DE LA CROIX VERTE 49450	
	Circuit des Plans d'Eau (1)	Boucle de randonnée
	Circuit de l'Auresne (1)	Boucle de randonnée
	Circuit de la Promenade (1)	Boucle de randonnée
	Circuit de la Croix Verte (1)	Boucle de randonnée
Tir à l'arc(493010006)	Rue de Bretagne 49450	
	Pas de tir extérieur (1)	Pas de tir à l'arc
	Pas de tir intérieur (1)	Pas de tir à l'arc

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Tillières (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Équipement (nb)	Type
Complexe sportif(493490001)	Rue de la Poste Pont de la cure 49230	
	Terrain de football (1)	Terrain de football
	Salle Girault (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées
	Terrain de pétanque (1)	Terrain de pétanque
	Salle des sports (1)	Salle multisports
Sentiers pédestres(493490002)	Le Moulin Guillou 49230	
	Circuit jaune (1)	Boucle de randonnée
	Circuit vert (1)	Boucle de randonnée

Source : ministère en charge des sports - RES (22/10/2013)

**Recensement des équipements sportifs,
espaces et sites de pratique
Liste des installations et équipements par commune**

Torfou (Maine-et-Loire)

Installation	Adresse/Equipement (nb)	Type
Collège Sainte Marie(493500003)	28 Rue Charles Foyer 49660	
	Salle polyvalente (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées
	Terrain de basket (1)	Terrain de basket-ball
	Aire de jeux (1)	Terrain de football
Complexe Sportif Polyvalent(493500002)	Rue Charles Foyer 49660	
	Terrain d'honneur (1)	Terrain de football
	Salle Gaby Auvinet (1)	Salle multisports
	Terrain de tennis (2)	Court de tennis
	Terrain stabilisé (1)	Terrain de football
	Petit terrain (1)	Terrain de football
	Salle de gymnastique (1)	Salle de gymnastique sportive
	Salle polyvalente (1)	Salles polyvalentes / des fêtes / non spécialisées
Ecole primaire privée(493500001)	Espace Saint Hubert - Charles Foyer 49660	
	Terrain de basket (1)	Terrain de basket-ball
	Terrain de handball (1)	Terrain de handball
Jeu de boule de fort(493500005)	rue Saint Sauveur 49660	
	Jeux de boules (2)	Terrain de boules traditionnelles
Sentiers pédestres(493500004)	Pace Clémenceau 49660	
	Circuit de la Bataille (1)	Boucle de randonnée
	Circuit de la Colonne (1)	Boucle de randonnée
	Circuit des Roches (1)	Boucle de randonnée

